



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY

☎ 05 62 35 70 26

📠 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 05/06/2023

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin 2023 à 8h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY

Absents :

Florian PARENT donne procuration à Laurent HAEST

Céline FAGET

Monique CHAUSSERIE

Régis CINQ-FRAIS

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Marie MAURY

La séance est ouverte à 8h00

1. Approbation du Procès-Verbal du 17 avril 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal du 10 mai 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Election des délégués communaux titulaires et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Monsieur le Maire indique qu'une liste a été déposée, « Tournay sénatoriales 2023 ». Elle est composée de :

1. Dominique ARNE, titulaire
2. Roger SETAU, titulaire
3. Dominique BARIS, titulaire
4. Francis ARTIGUE, suppléant
5. Monique CHAUSSERIE, suppléant
6. Pierre SEUBE, suppléant

Le maire, en application de l'article R.133 du code électoral rappelle que le bureau est composé les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, il s'agit de mesdames Marie MAURY et Dominique ARNE et de messieurs Jérôme ARTIGUE et Laurent HAEST. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Après enregistrement des candidats, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste « Tournay sénatoriales 2023 » : 6 sièges dont 3 titulaires et 3 suppléants

4. Remboursement de frais à un administré

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux d'assainissement, rue des côteaux d'arrêt, des dégâts ont été constatés chez un administré habitant à l'intersection de la rue ci-dessus nommée et de la rue du Paradis.

Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser le remboursement des frais engagés par Monsieur Jean-Michel MONLEZUN pour les réparations qui se portent à 353.47 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire rappelle que conformément au code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023, suite à la proposition de la commission personnel.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- La suppression de l'emploi d'origine

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Francis ARTIGUE relève qu'un 2nd avancement de carrière avait été proposé par la commission personnel et demande pourquoi il n'est pas pris en compte.

Monsieur le Maire indique qu'il a besoin de revoir l'impact financier de cet avancement. Ce point sera proposé lors d'une prochaine séance.

La séance est levée à 8h45

La secrétaire de séance,

Marie MAURY

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE